



Malfaçons de travaux de renovation/rehabilitation

Par **Anais7401**, le **21/12/2015** à **15:42**

Bonjour,

Merci tout d'abord pour votre lecture et vos conseils.

Nous avons acheté une maison en septembre 2015.

Des travaux de renovation/rehabilitation ont été effectués avant notre achat, en mai 2015.

Depuis octobre/novembre, des fissures se forment dans les murs en placo.

Nous avons contacté dans un premier temps le vendeur (banque car maison vendue aux enchères) qui a informé l'architecte et qui nous a renvoyé à lui.

Nous avons donc contacté l'architecte qui a géré les travaux en mai 2015 et il a fait passer un autre professionnel que celui qui avait fait les travaux (car l'entrepreneur n'est plus en activité).

Le nouveau a effectué un devis (que nous n'avons pas vu). Apparemment, il n'y a pas les bandes qui maintiennent les plaques de placos, du coup la fissure, c'est le joint de 2 plaques....

L'architecte nous dit qu'il veut juste remettre des bandes et qu'après on se débrouille pour la peinture (celui qui n'exerce plus avait fait le placo + la peinture).

A-t-il le droit déjà ?

Par la suite, en se renseignant sur cet ancien entrepreneur (celui qui avait fait placo + peinture), nous nous rendons compte que son entreprise est fermée depuis 2006. Les factures en notre possession datent bien d'avril et mai 2015 et sont tamponnées de son cachet.

Pouvez-vous nous aider ou nous donner une ligne de conduite ? merci d'avance